ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 56356

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'assurance maladie sur la contribution forfaitaire d'un euro prévue dans la loi de réforme sur l'assurance maladie. Le milieu étudiant compte 460 000 boursiers qui, chaque année, sont exonérés de la cotisation de sécurité sociale en raison de leur situation. Par ailleurs, les 20-29 ans constituent la tranche d'âge la moins bien pourvue en couverture complémentaire et un quart des étudiants avouent reporter leurs soins faute de moyens. Force est de constater que, faute d'une bonne couverture, les étudiants, en retardant leurs soins, aggravent leur état de santé et accroissent le coût des soins réalisés ultérieurement. Elle lui demande de préciser les mesures qu'il entend prendre pour que tous les étudiants soient exonérés de la contribution forfaitaire.

Données clés

Auteur : Mme Maryse Joissains-Masini
Circonscription : Bouches-du-Rhône (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56356
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : assurance maladie
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 658